



# Invitation

## Soirées d'information

La Commune d'Ayent, Cité de l'énergie Gold, s'engage activement en faveur de la transition énergétique et vous invite aux :

### Soirées d'informations

« Rénovations et transition énergétiques des bâtiments »

Judi 19 mai 2022

et

Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 *[axé chauffages électriques]*

A la salle de gym de St-Romain à 19h00

Avec la participation de M. Guy Jacquemet  
du Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques

Transition énergétique

Conseils et bonnes pratiques

Économies d'énergie et  
gain de confort



Pourquoi rénover ?

Quelles démarches entreprendre ?

Que signifie CECB ?

Quelles sont les subventions cantonales et communales ?

Comment s'y prendre pour les obtenir ?



Cité de l'énergie

GOLD

Ayent-Anzère

L'énergie issue des Alpes

## Au programme :

- Présentation des possibilités de rénovation énergétique d'une maison, audits énergétiques, isolation périphérique, changement de chauffage, panneaux solaires.
- Présentation des aspects financiers : subventions cantonales et communales, déductions fiscales,
- Où trouver des conseils de qualité?
- Discussions et échanges d'expériences.

Votre maison a déjà été rénovée ? Venez partager avec nous votre expérience, les éventuelles embûches rencontrées et également les bons tuyaux.

La commune d'Ayent possède un règlement communal sur les subventions en matière d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables et subventionne par exemple :

- l'évaluation énergétique d'un bâtiment (conseil),
- le remplacement d'un chauffage (avec eau chaude sanitaire (ECS) combinés) à mazout ou électrique,
- la rénovation de l'enveloppe du bâtiment (isolation thermique),
- le respect des labels de construction Minergie P-Eco-A ou CECB A/A (aussi en rénovation),
- les installations solaires thermiques (eau chaude) et photovoltaïques (électricité).

Avant d'accepter une offre et d'entreprendre les travaux, renseignez-vous si vous remplissez les conditions pour obtenir des subventions.

Les demandes doivent être faites avant le début des travaux.

Ces subventions sont cumulables avec celles du Programme Bâtiment du canton du Valais.

Plus d'informations sur [www.ayent.ch](http://www.ayent.ch) ou avec le QR code ou au service technique [info@ayent.ch](mailto:info@ayent.ch)

